



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2015

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le lundi 25 mai 2015 à 17 h, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, et Diane L'Heureux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Macaza, ainsi que MM. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, et Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

010/25-05-15-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2015
3. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2015 et du rapport budgétaire au 31 mars 2015
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'une pompe à feu de forêt
5. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de six (6) cylindres à air comprimé
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

011/25-05-15-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 7 avril 2015 soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2015 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2015

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose les états comparatifs de revenus et dépenses au 31 mars 2015 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2015 de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

012/25-05-15-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UNE POMPE À FEU DE FORÊT

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge à faire l'achat d'une pompe à feu de forêt, auprès de la compagnie « Boivin et Gauvin inc. », au montant total de 4 356 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

013/25-05-15-A

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE SIX (6) CYLINDRES À AIR COMPRIMÉ

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-Rouge à faire l'achat de six (6) cylindres à air comprimé en aluminium, auprès de de l'entreprise « Aréo-Feu », au montant total de 2 970 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

014/25-05-15-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 17 h 04.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse